

<p style="text-align: center;">COMMISSION REGLEMENTS PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 09 DECEMBRE 2021</p>
--

Présents : Mmes SCHOUWEY Sylvie et ONCLE Christine, M. MONIOTTE Michel

Excusés : MM. ANTHONIOZ Patrice, PRICAZ Robert, RENAUD Michel

Absente : Mme PRENTOUT Céline

La commission présente ses sincères condoléances à Michel Renaud pour le décès de sa sœur.

oooOOooo

→ FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 19718575

U13 Départementale 3 – poule B

Mouchard/Arc Senans 1 – Gevry 1

du 30 octobre 2021

- Forfait simple de Mouchard/Arc Senans 1

Amende : 30 € à Mouchard/Arc Senans

Dossier n° 19718678

Départementale 4 – Poule E

Cernans 1 – Poligny/Grimont 4 à 8

du 31 octobre 2021

- Forfait simple de Poligny/Grimont 4 à 8

Amende : 30 € à Poligny/Grimont

Dossier n°19741325

U18 Départementale 2 – poule B

La Joux Nozeroy 1 – PS Dole Crissey 1

du 06 novembre 2021

- Forfait simple de PS Dole Crissey 1

Amende : 35 € à PS Dole Crissey

Dossier n°19720123

U15 Départementale 2 – poule B

Sud Revermont/Beaufort/Condal 1 – Pont de Pyle 1 à 8

du 06 novembre 2021

- Forfait simple de Pont de Pyle 1 à 8

Amende : 30 € à Pont de Pyle

Dossier n° 19741323

Départementale 4 – Poule F

Archelange 2 – Trois Monts 3

du 07 novembre 2021

- Forfait simple de Trois Monts 3

Amende : 55 € à Trois Monts

Dossier n° 19748106

U13 Départementale 1

Jura Sud Foot 1 – PS Dole Crissey 1

du 13 novembre 2021

- Forfait simple de PS Dole Crissey 1

Amende : 30 € à PS Dole Crissey

Dossier n° 19775453
Plateaux U11 – 2^{ème} phase
Fort du Plasne/Chaux/St Laurent 1 – Crotenay Combe d’Ain 1
du 13 novembre 2021
- Forfait simple de Fort du Plasne/Chaux/St Laurent 1
Amende : 30 € à Fort du Plasne

Dossier n°19748719
Départementale 4 – Poule F
Jura Nord Foot 2 – Molay 2
du 14 novembre 2021
- Forfait simple de Molay 2
Amende : 55 € à Molay

Dossier n°19837195
U15 Départementale 2 – poule B
Aiglepierre 1 à 8 – Jura Sud Foot Fém. 3 à 8
du 20 novembre 2021
- Forfait simple de Jura Sud Foot Fém. 3 à 8
Amende : 30 € à Jura Sud Foot

→ RESERVES

Dossier n° 19742479
Départemental 1
Jura Dolois Foot 3 – Triangle d’Or Jura 2
du 06 novembre 2021

- Réserve d’avant match de Triangle d’Or 2 (réserve non inscrite sur FMI : problème technique) sur la participation et/ou la qualification de 7 joueurs de Jura Dolois 3. Ces joueurs sont susceptibles d’avoir participé au match Champagnole 2 – Jura Dolois 2 du 31 octobre 2021.

Après examen des pièces figurant au dossier, considérant que seulement 4 joueurs de Jura Dolois 3 ont participé à la rencontre Champagnole 2 – Jura Dolois 2 du 31 octobre 2021,

La Commission dit la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Demande au secrétariat de débiter le compte de Jura Dolois de 35€ pour frais de confirmation de réserve (joueurs retirés avant le match).

→ CONTROLE DES SUSPENDUS

Dossier n° 19837213
Départementale 2 – poule B
Poligny Grimont 2 – Molay 1
du 06 novembre 2021

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier.

Considérant que le joueur de Molay 1 sanctionné par la Commission de Discipline d'1 match ferme suite à 3 avertissements à compter du 01 novembre 2021 a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction.

La Commission

- Dit le joueur de Molay 1 non qualifié pour participer au match
- Donne match perdu par pénalité à Molay 1 (-1 point, score 3/0) pour en reporter le bénéfice à Poligny/Grimont 2
- Inflige à Molay l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu
- Inflige au joueur de Molay 1, un match de suspension ferme à purger à compter du 03 janvier 2022

Le secrétariat adressera la décision au club de Molay FC par mail recommandé

Dossier n° 19837203
Départementale 2 – poule A
Macornay 1 – Brenne Orain 1
du 06 novembre 2021

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier.

Considérant que le joueur de Brenne Orain 1 sanctionné par la Commission de Discipline d'1 match ferme suite à 3 avertissements à compter du 01 novembre 2021 est inscrit en tant que dirigeant/médecin sur la feuille de match.

La Commission

- Dit le joueur de Brenne Orain 1 non qualifié pour être inscrit sur la feuille de match comme dirigeant.
- Inflige à Brenne Orain 1 l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu en tant que joueur.

Le secrétariat adressera la décision au club de Brenne Orain par mail recommandé

Dossier n° 19837218
Départementale 3 – poule A
Vaux les St Claude 2 – Viry 1
du 07 novembre 2021

- Contrôle des joueurs suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier.

Considérant que le joueur de Vaux les St Claude 2 sanctionné par la Commission de Discipline d'1 match ferme suite à 3 avertissements à compter du 25 octobre 2021 a participé à la rencontre en n'ayant pas purgé sa sanction.

La Commission

- Dit le joueur de Vaux les St Claude 2 non qualifié pour participer au match
- Donne match perdu par pénalité à Vaux 2 (-1 point, score 3/0) pour en reporter le bénéfice à Viry 1
- Inflige à Vaux les St Claude l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu
- Inflige au joueur de Vaux les St Claude 2, un match de suspension ferme à purger à compter du 03 janvier 2022

Le secrétariat adressera la décision au club de Vaux par mail recommandé

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

ONCLE Christine
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président de la Cion